



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2017 (extraits)

Étaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, Mme CARNERO, adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. BOUVIER, M. PATIN, MME YOUNSI, Mme WALTER, M. PILORGET, M. EPRY, M. PRÉVIDI, M. NOVEL, Mme PRADE.

Représentés : M. ANDREETTI, pouvoir à M. CHOLLEY, M. PRIEUR-LAURENT, pouvoir à M. PILORGET, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme DABADIE, pouvoir à Mme EVERAERT, M. MERCIER, pouvoir à M. BOUVIER, Mme BOISSEAU, pouvoir à Mme CARNERO, Mme CARRIÉ, pouvoir à Mme EYMARD.

Absents : Mme MORET MIGUET, M. LOGA, M. SAUNIER, M. BUATOIS.

Secrétaire : Mme EYMARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans observation le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 29 juin 2017.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes portant sur :

- ✓ une convention de prêt de matériel à titre gratuit, avec la communauté d'agglomération, dans le cadre de la projection d'un film en plein air le 9 septembre 2017,
- ✓ une convention pour l'organisation de la journée «lumière et vision» le 11 octobre 2017 avec l'association de prévention routière «comité départemental de l'Essonne»,
- ✓ la conclusion d'un marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec la SORGEM pour assurer une étude de définition urbaine sur le secteur Lisfranc,

- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public de travaux pour l'extension de la cantine scolaire des Erables avec la société DASSE,
- ✓ la conclusion, après mise en concurrence, d'un marché public à bons de commande pour le balayage mécanique des rues ouvertes à la circulation avec la société SENET,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance du réseau câblé de télédistribution avec la société ABS CABLE,
- ✓ la conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un terrain multisports dit «city park» avec la société CASAL SPORT,
Monsieur le Maire précise que le city park et le fitness sont subventionnés par le CNDS (centre national pour le développement du sport), la région Ile-de-France et par la réserve parlementaire.
- ✓ une convention pour l'assistance technique dans l'instruction des demandes d'allocation pour perte

L'essentiel de la séance

- Suite au retour à la semaine des 4 jours, approbation de l'avenant au projet éducatif territorial (PEDT).
- Versement d'une aide financière au profit de la Protection Civile en soutien à son action d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 23 novembre 2017 - 20h30**
- Prochain Conseil communautaire : **mercredi 12 octobre 2017** au Trianon (Villemeisson)

d'emploi avec le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile-de-France.

RAPPORTE à l'unanimité, la délibération n°2017/270 en date du 29 juin 2017, et fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit : pour le Maire à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour les adjoints et les conseillers délégués à 22% de l'indice brut, terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit des taux inchangés.

APPROUVE, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SMOYS en date du 6 juillet 2017, portant principalement sur la prise de la compétence IRVE (infrastructures de recharge des véhicules électriques).

FIXE à l'unanimité, l'attribution des véhicules communaux comme suit : un véhicule de fonction est attribué au directeur général des services et un véhicule de service est attribué au responsable du service technique et au responsable du service entretien et de la restauration. L'usage privatif est interdit.

DÉCIDE, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent à temps non complet (18 heures hebdomadaires) d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec la PEP 91 pour le séjour en classe d'environnement de deux classes du groupe scolaire Les Erables, du 3 au 9 avril 2017, à SAINT-URCIZE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°1 au projet éducatif territorial (PEDT) pour prendre en compte le retour à la semaine scolaire de 4 jours.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation de conventions avec :

- la ville de Savigny-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire et à la classe d'environnement d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en CLIS à Savigny-sur-Orge, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à refacturer à la famille les frais de restauration et de la classe d'environnement après application des formules,

retenues dans le cadre de la linéarisation, relatives au paiement de la restauration scolaire ;

- la ville de Savigny-sur-Orge pour la participation aux frais de scolarité (534,29 €) d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé à Savigny-sur-Orge, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- la ville de Morsang-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en classe ULIS à Morsang-sur-Orge, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à refacturer à la famille les frais de restauration après application de la formule retenue dans le cadre de la linéarisation, relative au paiement de la restauration scolaire.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'Association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la mise en place de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du temps de_midi sur l'année scolaire 2017-2018 pour un montant de 2 635 €.

Dit, à l'unanimité, que la cession de la parcelle cadastrée AD 539 se fera au profit de la société SCCV Résidence Villemoisson pour un montant de 340 000 euros (trois cent quarante mille euros) dans le but de créer une offre de logements locatifs sociaux répondant aux besoins de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente de ladite parcelle pour un montant de 340 000 euros (trois cent quarante mille euros), au profit de la SCCV Résidence Villemoisson.

ATTRIBUE, à l'unanimité, une aide financière de 2 000 € au profit de la Protection Civile en soutien à son action d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA intervenu dans les Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017.

Par ailleurs, le Conseil Municipal Enfants a décidé d'organiser, courant octobre, une collecte - dont la forme reste à déterminer - en faveur des sinistrés de l'ouragan IRMA.

